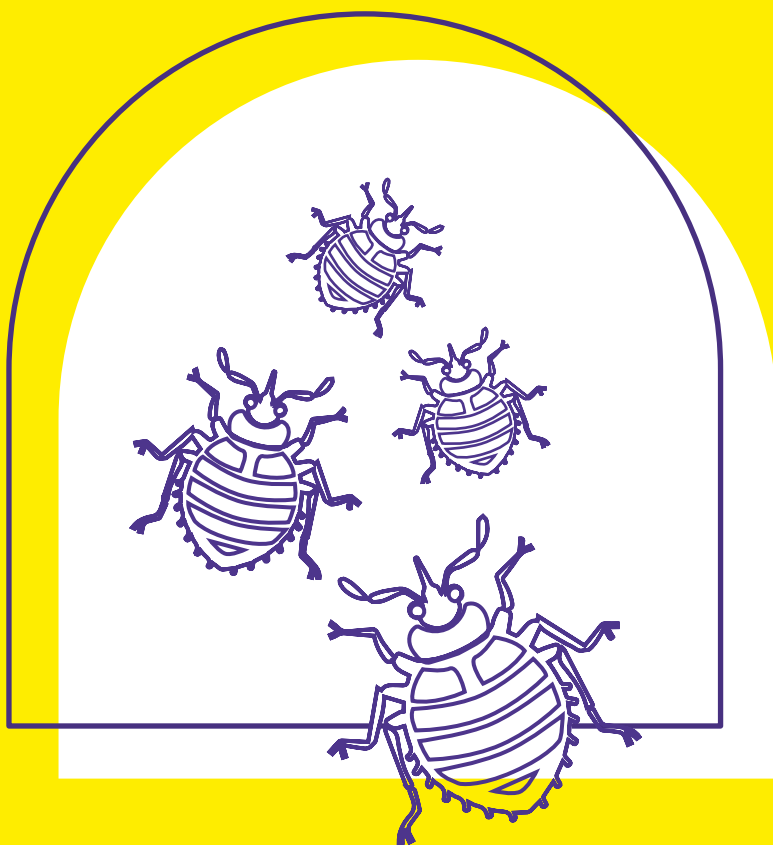




FICHE PRATIQUE

Prévenir et éviter les punaises de lit

Conseils pour éviter une infestation de votre logement par des punaises de lit



- Évitez d'acheter des matelas, sommiers d'occasion.
- Inspectez minutieusement les meubles, livres et autres objets acquis d'occasion.
- Nettoyez les meubles et objets d'occasion à l'eau savonneuse ou avec un produit de nettoyage.
- Éliminez les surencombres d'objets et de meubles, qui sont des cachettes pour les punaises.
- Lavez à 60°C vos vêtements achetés d'occasion ou stockez-les dans un sac hermétique avant lavage. Vous pouvez aussi les mettre au congélateur pendant 72h.
- Soyez vigilants lors de vos voyages : hôtel, auberge, train ou tout autre lieu à risque.
- Évitez tout contact avec des zones de tissu (canapé, moquette, tapis) lorsque vous visitez un lieu pouvant être infesté et ne restez pas immobile trop longtemps. Préférez les zones en dur comme le carrelage, les chaises de cuisine, etc.
- Ne jetez pas d'objets infestés sans les avoir emballés au préalable dans des sacs plastique fermés hermétiquement avec la mention « OBJETS INFECTÉS ».
- Surveillez l'apparition de toute piqûre suspecte.
- Lavez régulièrement votre linge (draps, torchons, serviettes, vêtements...) à 60°C quand c'est possible. Si cela n'est pas possible, repassez-les après les avoir lavés.

Comment réagir en cas de punaises de lit ?

Cette fiche pratique vous explique les bons réflexes à adopter en cas de suspicion ou d'infestation de punaises de lit, ainsi que les démarches à suivre pour limiter leur propagation et faire intervenir des professionnels.

Les punaises de lit se nourrissent de sang et peuvent piquer jusqu'à 90 fois dans une seule nuit. Ce sont de petits insectes qui se cachent dans des endroits calmes et sombres. **Elles se reproduisent très vite et peuvent se propager rapidement aux logements voisins. Il est donc important de les repérer le plus tôt possible en cas de suspicion !**

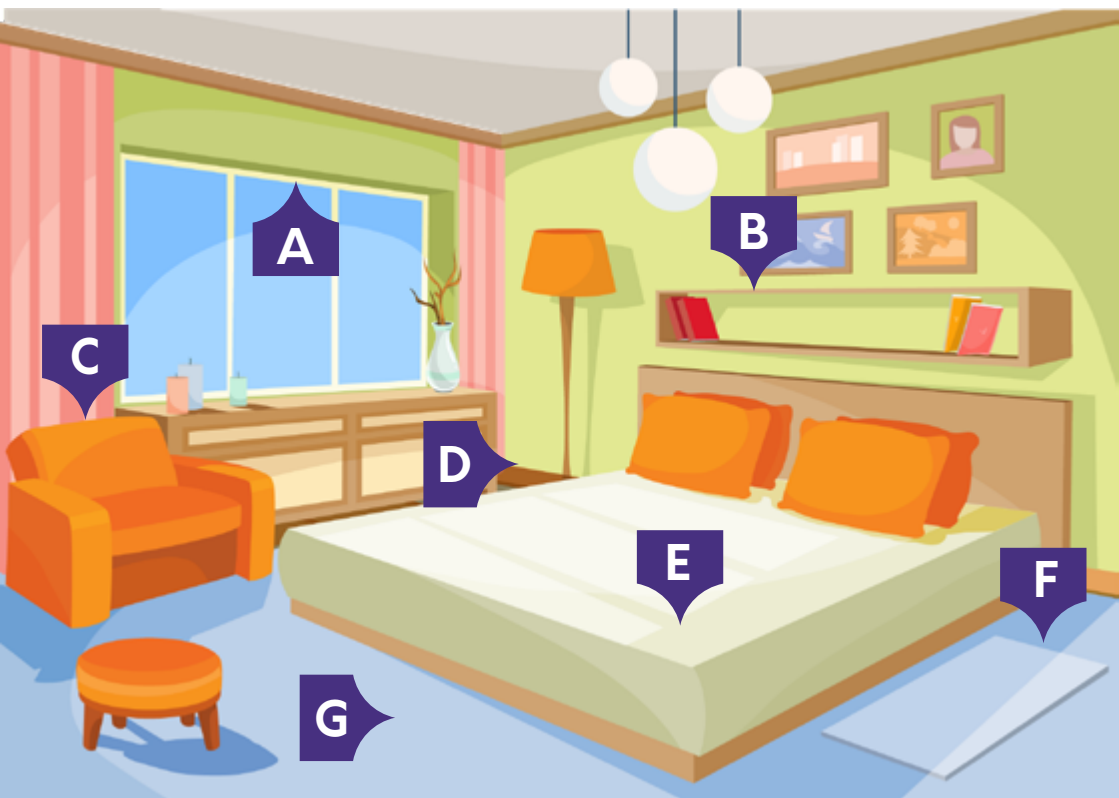
Ça ressemble à quoi une piqûre de punaise de lit ?

Si votre logement est infesté par des punaises de lit, votre peau ou celle de votre famille risque de se couvrir de **boutons ou de petites plaques rouges**. Sur les parties découvertes de la peau, les lésions se présentent souvent en ligne de quatre à cinq piqûres ou plus, assez caractéristiques de cet insecte. Vos draps peuvent présenter des **taches de sang** d'origine inconnue ou de **petits points noirs** qui ne sont autres que les excréments de la punaise de lit.

Pour en savoir plus ?

Découvrez notre vidéo
"Les punaises de lit :
Ensemble, stoppons-les !"





Où se cachent les punaises de lit ?

- A** Derrière les papiers peints et dans les fissures de mur.
- B** Dans les meubles, livres et sous les cadres.
- C** Dans les supports en tissu, canapés, fauteuils et rideaux.
- D** Dans les prises électriques et derrière les plinthes.
- E** Dans les matelas et sommiers.
- F** Dans les tapis, moquettes et fentes du plancher.
- G** Dans les pieds de lit, meubles en bois et autres zones cachées.

Que faire en cas d'infestation ?

1 Signalez immédiatement toute suspicion d'infestation auprès de votre gardien ou gardienne.

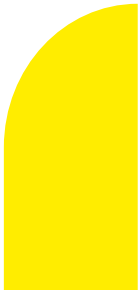
2 Un professionnel agréé par Elogie-Siemp viendra réaliser, en moyenne sous 15 jours, un diagnostic pour confirmer ou non la présence de punaises de lit et le niveau d'infestation. Il vous rappellera les consignes à suivre en cas d'infestation. Dans certains cas, un diagnostic canin pourra être réalisé, sans danger de contamination.

À noter : vous pouvez également être contacté pour un diagnostic si vous êtes à proximité d'un logement infesté, ouvrez votre porte !

3 Un traitement adapté au niveau d'infestation constaté par un prestataire partenaire sera réalisé. Pour plus d'efficacité, le traitement nécessite que vous prépariez votre logement à l'aide du document qui vous sera transmis par le prestataire. Deux passages du prestataire seront nécessaires, à 15 jours d'intervalle.

Nos spécialistes portent des protections pour éviter le risque de contamination entre les logements visités.

Rappel ! Dans le cadre de votre bail, il vous est interdit de mettre votre logement en sous-location (exemple : Airbnb, Abritel, etc.), car cela peut être un risque supplémentaire de contaminer votre logement.



Quel est le coût ?

Le Conseil de Concertation Locative du Patrimoine a passé un accord de patrimoine qui limite le montant facturé à 4 € par an et par logement maximum. Cette cotisation annuelle vous garantit un traitement par des professionnels agréés par Elogie-Siemp.



Vos contacts

› **Votre gardien ou votre gardienne,**
dont le numéro de téléphone se trouve
dans le hall de votre immeuble.

› **Le Service Relations Locataires**
au **01 40 47 55 55**
du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30.

**Votre Espace
locataire**



extranet.elogie-siemp.paris

